### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : 537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

Référence : PFS-537-IPDS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique

flacon 1 x 1.2 ml

Utilisations non : Aucun connu.

recommandées

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Deutschland GmbH

Hewlett-Packard-Str. 8 76337 Waldbronn Allemagne 0800 603 1000

Adresse email de la : pdl-msds\_author@agilent.com

personne responsable

pour cette FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : CHEMTREC®: +(33)-975181407

d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

H225LIQUIDES INFLAMMABLESCatégorie 2H301TOXICITÉ AIGUË (orale)Catégorie 3H311TOXICITÉ AIGUË (cutané)Catégorie 3H331TOXICITÉ AIGUË (inhalation)Catégorie 3H370TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - Catégorie 1

**EXPOSITION UNIQUE** 

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 + H311 + H331 - Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 1/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Conseils de prudence

**Prévention** : P280 - Porter des gants de protection et des vêtements.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs.

Intervention : P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

**Stockage** : Non applicable.

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations Élimination

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage

: méthanol

supplémentaires

: Non applicable.

**Annexe XVII -Restrictions applicables** 

à la fabrication, à la mise sur le marché et à

l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

**Avertissement tactile** 

de danger

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au

règlement (CE) N° 1907/2006, **Annexe XIII** 

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne

: Aucun connu.

donnent pas lieu à une classification

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

| Nom du produit/<br>composant | Identifiants                  | %   | Classification  | Concentration<br>spécifique limites,<br>facteurs M et ETA  | Туре    |
|------------------------------|-------------------------------|-----|---|--|---------|
| méthanol                     | CE: 200-659-6<br>CAS: 67-56-1 | ≥90 | Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H331 STOT SE 1, H370 (système nerveux central (SNC), nerf optique) | ETA [oral] = 100 mg/kg ETA [dermique] = 300 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 3 mg/l STOT SE 1, H370: C ≥ 10% STOT SE 2, H371: 3% ≤ C < 10% | [1] [2] |

Date d'édition/Date de révision Date de la précédente édition : 25/10/2021 : 02/05/2024 Version: 2 2/15

|  | <i>y</i>                            |  |  |  |
|--|-------------------------------------|--|--|--|
| 37.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS |                                     |  |  |  |
| RUBRIQUE 3: Composition/informa                              | ations sur les composants           |  |  |  |
|  | Voir section 16 pour                |  |  |  |
|  | le texte intégral des<br>mentions H |  |  |  |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### **Type**

- 🖊 Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

### Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.

déclarées ci-dessus.

#### **Inhalation**

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

### Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

: Toxique par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition par inhalation.

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 3/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Contact avec la peau

: Toxique par contact cutané. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la

suite d'une seule exposition par contact avec la peau.

Ingestion

: Toxique en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite d'une seule exposition par ingestion.

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux
 Inhalation
 Contact avec la peau
 Ingestion
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.
 Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Pas de traitement particulier.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. La vapeur/le gaz sont plus lourds que l'air et se répandent au sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

Produits de combustion dangereux

 Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Formaldéhyde.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 4/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

#### Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Méthodes de nettoyage

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### **Stockage**

: Stocker entre les températures suivantes: température ambiante. Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation

### **Directive Seveso - Seuils de déclaration**

### Critères de danger

| Catégorie | Seuil de notification et<br>de MAPP (Politique de<br>prévention des<br>accidents majeurs) | Seuil de rapport de<br>sécurité |
|-----------|---|---------------------------------|
| H2        | 50 tonne  | 200 tonne                       |
| H3        | 50 tonne  | 200 tonne                       |
| P5c       | 5000 tonne  | 50000 tonne                     |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations**: Applications industrielles, Applications professionnelles.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom du produit/composant | Valeurs limites d'exposition   |
|--------------------------|--|
| Méthanol                 | Ministère du travail (France, 10/2022). Absorbé par la peau. Notes: Valeurs limites réglementaires contraignantes (article R. 4412-149 du Code du travail)  VME: 200 ppm 8 heures.  VME: 260 mg/m³ 8 heures.  Ministère du travail (France, 10/2022). Absorbé par la peau.  Notes: Valeurs limites admises (circulaires)  VLE: 1000 ppm 15 minutes.  VLE: 1300 mg/m³ 15 minutes. |

### Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées : Ir doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### **DNEL/DMEL**

| Nom du produit/composant | Type | Exposition               | Valeur             | Population             | Effets     |
|--------------------------|------|--------------------------|--------------------|------------------------|------------|
| <b>M</b> éthanol         | DNEL | Court terme Voie orale   | 4 mg/kg<br>bw/jour | Population<br>générale | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Voie orale    | 4 mg/kg<br>bw/jour | Population<br>générale | Systémique |
|                          | DNEL | Court terme Voie cutanée | 4 mg/kg<br>bw/jour | Population<br>générale | Systémique |
|                          | DNEL | Long terme Voie cutanée  | 4 mg/kg<br>bw/jour | Population<br>générale | Systémique |
|                          | DNEL | Court terme Voie         | 20 mg/kg           | Opérateurs             | Systémique |

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 6/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

|     |              | cutanée         | bw/jour               |            |            |
|-----|--------------|-----------------|-----------------------|------------|------------|
| D   | NEL          | Long terme Voie | 20 mg/kg              | Opérateurs | Systémique |
|     |              | cutanée         | bw/jour               |            |            |
| D   | NEL          | Court terme     | 26 mg/m <sup>3</sup>  | Population | Local      |
|     |              | Inhalation      | _                     | générale   |            |
| D   | NEL          | Long terme      | 26 mg/m <sup>3</sup>  | Population | Local      |
|     |              | Inhalation      |                       | générale   |            |
| D   | NEL          | Court terme     | 26 mg/m <sup>3</sup>  | Population | Systémique |
|     |              | Inhalation      | G                     | générale   |            |
| D   | NEL          | Long terme      | 26 mg/m <sup>3</sup>  | Population | Systémique |
|     |              | Inhalation      | ŭ                     | générale   | , i        |
| D   | NEL          | Court terme     | 130 mg/m <sup>3</sup> | Opérateurs | Local      |
|     |              | Inhalation      | J                     | •          |            |
| l D | NEL          | Long terme      | 130 mg/m <sup>3</sup> | Opérateurs | Local      |
|     |              | Inhalation      | 3.                    | •          |            |
|     | NEL          | Court terme     | 130 mg/m <sup>3</sup> | Opérateurs | Systémique |
|     |              | Inhalation      |                       | - 1        | , 1        |
| D   | NEL          | Long terme      | 130 mg/m³             | Opérateurs | Systémique |
|     | <del>-</del> | Inhalation      |                       | - F        | - , 14-0   |
|     |              |                 |                       |            |            |

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

## Protection de la peau Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

### **Protection corporelle**

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 7/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Autre protection** cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### **Aspect**

État physique : Liquide. Couleur Incolore. Odeur Acre.

Seuil olfactif : Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

: -98°C

Point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition

: 64.7°C

Inflammabilité Limites supérieures/

inférieures

d'inflammabilité ou

Seuil minimal: 6% Seuil maximal: 36%

Non applicable.

limites d'explosivité

Point d'éclair : Vase clos: 9.7°C [basé sur le solvant] : 455°C

Température d'autoinflammabilité

Température de

décomposition

: Non disponible.

pH Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

Solubilité(s) Résultat Support eau Soluble

Miscible à l'eau Oui. Coefficient de partage: n- : -0.77

octanol/eau

Pression de vapeur : 13 kPa (97.7 mm Hg) [température ambiante]

54.7 kPa (410 mm Hg) [50°C]

Taux d'évaporation : Non disponible. Densité relative : Non disponible. : 0.791 g/cm³ [25°C] Masse volumique Densité de vapeur : 1.11 [Air = 1]

Propriétés explosives : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Date d'édition/Date de révision Date de la précédente édition : 25/10/2021 : 02/05/2024 Version 8/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Taille des particules moyenne

: Non applicable.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.

10.5 Matières incompatibles

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

matières oxydantes

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières réductrices et les acides.

chlorures d'acides

anhydride

Sel d'un métal alcalin.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit/<br>composant | Résultat   | Espèces | Dosage  | Exposition  |
|------------------------------|--|---------|---|---|
|                              | CL50 Inhalation Vapeurs<br>CL50 Inhalation Vapeurs<br>CL50 Inhalation Vapeurs<br>CL50 Inhalation Vapeurs<br>DL50 Voie cutanée<br>DL50 Voie orale |         | 189.95 mg/l<br>145000 ppm<br>83.84 mg/l<br>64000 ppm<br>15800 mg/kg<br>5600 mg/kg | 1 heures<br>1 heures<br>4 heures<br>4 heures<br>- |

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit/composant                                      | Voie orale<br>(mg/kg) | Voie<br>cutanée<br>(mg/kg) | Inhalation<br>(gaz)<br>(ppm) |     | Inhalation<br>(poussières<br>et<br>brouillards)<br>(mg/l) |
|---|-----------------------|----------------------------|------------------------------|-----|---|
| 537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS | 100.0                 | 300.0                      | N/A                          | 3.0 | N/A   |
| Méthanol  | 100                   | 300                        | N/A                          | 3   | N/A   |

### **Irritation/Corrosion**

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 9/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

| Nom du produit/<br>composant | Résultat                                    | Espèces        | Potentiel | Exposition            | Observation |
|------------------------------|---|----------------|-----------|-----------------------|-------------|
| Méthanol                     | Yeux - Irritant moyen                       | Lapin          | -         | 24 heures<br>100 mg   | -           |
|                              | Yeux - Irritant moyen Peau - Irritant moyen | Lapin<br>Lapin | -         | 40 mg<br>24 heures 20 | -           |
|                              | ,   | '              |           | mg                    |             |

Peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Yeux : Peut causer une irritation des yeux.

**Sensibilisant** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Mutagénicité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles au

système reproducteur.

**Tératogénicité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

| Nom du produit/composant | Catégorie   | Voie<br>d'exposition | Organes cibles                                    |
|--------------------------|-------------|----------------------|---|
| <b>M</b> éthanol         | Catégorie 1 | 1                    | système nerveux<br>central (SNC), nerf<br>optique |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

### **Danger par aspiration**

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Toxique par inhalation. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la suite

d'une seule exposition par inhalation.

Ingestion : Toxique en cas d'ingestion. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la

suite d'une seule exposition par ingestion.

Contact avec la peau : Toxique par contact cutané. Risque avéré d'effets graves pour les organes cibles à la

suite d'une seule exposition par contact avec la peau.

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.
 Ingestion : Aucune donnée spécifique.
 Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
 Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Exposition de courte durée** 

**Effets potentiels** 

immédiats

: Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 10/15

### 537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Effets potentiels** 

différés

: Non disponible.

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

immédiats

: Non disponible.

**Effets potentiels** 

différés

: Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la: Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: vue brouillée ou diplopie, Le contact avec les yeux peut endommager la cornée ou mener à la cécité. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles au foie. Effet narcotique; peut avoir des effets nocifs sur le système nerveux.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

| Nom du produit/<br>composant | Résultat   | Espèces  | Exposition             |
|------------------------------|--|--|------------------------|
| <mark>M</mark> éthanol       | Aiguë CE50 2736 mg/l Eau de mer                                      | Algues - <i>Ulva pertusa</i>                                       | 96 heures              |
|                              | Aiguë CL50 2500000 μg/l Eau de mer                                   | Crustacés - <i>Crangon crangon</i> - Adulte                        | 48 heures              |
|                              | Aiguë CL50 3289 mg/l Eau douce                                       | Daphnie - <i>Daphnia magna</i> -<br>Nouveau-né                     | 48 heures              |
|                              | Aiguë CL50 290 mg/l Eau douce<br>Chronique NOEC 9.96 mg/l Eau de mer | Poisson - <i>Danio rerio</i> - Œuf<br>Algues - <i>Ulva pertusa</i> | 96 heures<br>96 heures |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

| Nom du produit/<br>composant | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|------------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| <b>M</b> éthanol             | -                  | -         | Facilement       |

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/<br>composant  | LogP <sub>ow</sub> | FBC | Potentiel |
|---|--------------------|-----|-----------|
| 537.1 Internal primary<br>dilution std, Part Number<br>PFS-537-IPDS | -0.77              | -   | Faible    |
| Méthanol  | -0.77              | <10 | Faible    |

### 12.4 Mobilité dans le sol

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 11/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

des déchets

Méthodes d'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

### **Déchets Dangereux**

**Emballage** 

**Méthodes d'élimination** des déchets

: Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

|   | ADR/RID           | IMDG              | IATA              |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification        | UN1230            | UN1230            | UN1230            |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | MÉTHANOL solution | METHANOL solution | Méthanol solution |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport        | 3 (6.1)           | 3 (6.1)           | 3 (6.1)           |
| 14.4 Groupe<br>d'emballage                        | II                | II                | II                |

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

| 14.5 Dangers pour | Non. | Non. | Non. |
|-------------------|------|------|------|
| l'environnement   |      |      |      |

### Informations complémentaires

Remarques: Quantité Exceptée

ADR/RID : Numéro d'identification du danger 336

Quantité limitée 1 L

**Dispositions particulières** 279

Code tunnel (D/E)

IMDG : <u>Urgences</u> F-E, S-D

**Dispositions particulières** 279

**Limitation de quantité** Avion passager et avion cargo: 1 L. Instructions d'emballage

352. Avion cargo uniquement: 60 L. Instructions d'emballage 364. Quantités limitées -

Avion passager: 1 L. Instructions d'emballage Y341.

**Dispositions particulières** A113

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de

déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non disponible.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

**Annexe XIV** 

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

| Produit / Nom des composants                                 | Identifiants                  | Désignation [Utilisation] |
|--|-------------------------------|---------------------------|
| 37.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS | -                             | 3                         |
|  | CE: 200-659-6<br>CAS: 67-56-1 | 69                        |
| Perfluorooctanoic acid (13C8)                                | CAS: 1350614-84-4             | 68                        |

**Étiquette** : Non applicable.

### **Autres Réglementations UE**

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit

### **Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 13/15

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Critères de danger

Catégorie
H2
H3
P5c

### Réglementations nationales

Code de la Sécurité : méthanol RG 84

Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

Surveillance médicale : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

renforcée travail: non concerné

#### Réglementations Internationales

### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque

chimique.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

des substances et des mélanges

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification     | Justification               |
|--------------------|-----------------------------|
| Flam. Liq. 2, H225 | D'après les données d'essai |
| Acute Tox. 3, H301 | Méthode de calcul           |
| Acute Tox. 3, H311 | Méthode de calcul           |
| Acute Tox. 3, H331 | Méthode de calcul           |
| STOT SE 1, H370    | Méthode de calcul           |

Texte intégral des mentions H abrégées

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 14/15

: 02/05/2024

537.1 Internal primary dilution std, Part Number PFS-537-IPDS

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

| NUBRIQUE 10. Autres informations |  |
|----------------------------------|--|
| H225                             | Liquide et vapeurs très inflammables.          |
| H301                             | Toxique en cas d'ingestion.                    |
| H311                             | Toxique par contact cutané.                    |
| H331                             | Toxique par inhalation.                        |
| H370                             | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
|                                  |  |

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

| Acute Tox. 3 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3                       |  |
|--------------|--|--|
| Flam. Liq. 2 | LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2                |  |
| STOT SE 1    | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - |  |
|              | EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 1                    |  |

Date d'édition/ Date de

révision

Date de la précédente : 25/10/2021

édition

Version : 2

#### Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

Date d'édition/Date de révision : 02/05/2024 Date de la précédente édition : 25/10/2021 Version : 2 15/15